

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU STATIONNEMENT



2022 | 2023

Veuillez vous présenter avec ce formulaire au comptoir

→ du registrariat (pour les étudiants)→ du local 1190 (pour les employés)

AVIS IMPORTANT

Ce formulaire doit être complété à l'ordinateur avant d'être imprimé et signé.
Aucun formulaire rempli à la main ne sera accepté.

IDENTIFICATION DE L'USAGER

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

N° d'employé ou d'étudiant : _____

IDENTIFICATION DES VÉHICULES

Un seul véhicule enregistré à votre dossier peut se trouver, à la fois, dans le stationnement du Cégep.

Marque véhicule N°1 : _____

Marque véhicule N°2 : _____

Numéro de plaque : _____

Numéro de plaque : _____

Couleur : _____

Couleur : _____

Veuillez utiliser le formulaire d'ajout de véhicule si vous avez plus de deux automobiles à inscrire.

DROIT DE STATIONNEMENT (taxes incluses)

 Session d'automne | 67 \$ DSA050
Du 1^{er} septembre au 31 décembre Annuel | 107 \$ DSA049
Du 1^{er} septembre au 31 août Session d'hiver | 72 \$ DSA048
Du 1^{er} janvier au 31 août Réservé | 213 \$ DSA001
(employés seulement) Session d'été | 21 \$ DSA052
Du 1^{er} juin au 31 août

MODE DE PAIEMENT

 Comptant Visa Chèque Débit Mastercard Omnivox* (étudiants seulement, payable en 48 h)

*Dans le cas d'un paiement par **Omnivox**, présentez-vous avec votre formulaire au **comptoir du registrariat**.

ACCEPTATION

Je déclare que les renseignements que j'ai fournis sont exacts et que j'accepte les conditions énumérées au Règlement 21 du Cégep de Shawinigan sur le stationnement.

Signature _____ Date _____

ATTENTION

Veuillez allouer un délai de 2 jours ouvrables après avoir effectué votre paiement pour l'activation de votre droit de stationnement. Durant cette période, vous devez vous stationner dans la rue.

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Numéro de compte : _____ Date de réception : _____ Date de saisie : _____ Heure : _____ Initiales : _____

Selon le Règlement 21 du Cégep de Shawinigan, il est de votre responsabilité de fournir les bons numéros de plaques.
COVID-19 : En cas de confinement, d'annulation de cours ou de télétravail, aucun remboursement ne sera accordé.